



Promotion neon

Conditions générales

Inyova AG (« Inyova ») organise actuellement une promotion en partenariat avec neon Suisse AG (« neon »), permettant aux client.e.s de neon de bénéficier d'une offre exclusive pour le Pilier 3a d'Inyova.

1. En quoi consiste la promotion ?

Si tu es client.e de neon, que tu n'es pas encore client chez Inyova, et que tu ouvres un compte avec Inyova **entre le 1er novembre 2024 à 00 h 00 et le 31 janvier 2025 à 23 h 59** en utilisant le code neon3a et en suivant les étapes ci-dessous, tu recevras **une prime de bienvenue de 50 CHF** sur ton compte neon.

Alternativement, si tu es client.e de neon, que tu n'es pas encore client chez Inyova, et que tu investis entre le **1er novembre 2024 à 00 h 00 et le 31 janvier 2025 à 23 h 59**, ou si tu transfères un compte 3a existant vers le Pilier 3a d'Inyova avec un montant minimum de 10 000 CHF, tu recevras une prime de **0,5 % du montant transféré ou versé, créditée sur ton compte neon**. Par exemple, si tu transfères un compte 3a avec un solde de 15 000 CHF, tu recevras 75 CHF (0,5 % de 15 000 CHF) sur ton compte neon.

2. Comment profiter de la promotion

- 1) Accède à inyova.ch/3a-neon/ et crée ta stratégie d'investissement pour le Pilier 3a d'Inyova.
- 2) Avant d'investir, entre le code **neon3a** dans ton dashboard Inyova, sous la section « Promotions ».
- 3) Effectue le transfert directement depuis ton compte neon.
- 4) Ton compte 3a doit être ouvert avant le **31 janvier 2025 à 23 h 59**. Cela signifie que tu dois devenir client.e d'Inyova 3a d'ici cette date et y avoir déposé au moins 1 000 CHF. Pour l'offre alternative de prime à 0,5 %, la même date limite s'applique, mais un montant minimum de 10 000 CHF doit être transféré sur ton compte Inyova 3a avant cette date.
- 5) Cette promotion est destinée uniquement aux nouveaux.elles client.e.s d'Inyova, qui doivent être majeur.e.s, ne pas encore être client chez Inyova, et résider en Suisse. Cette offre est réservée aux nouveaux.elles client.e.s souhaitant ouvrir un compte 3a.
- 6) La promotion ne peut pas être combinée avec d'autres offres ou codes promotionnels.
- 7) Chaque nouveau.elle client.e d'Inyova peut participer une seule fois à cette promotion. Le nom complet figurant sur la pièce d'identité fait foi, et non l'adresse e-mail.

Pour bénéficier de la promotion neon, tu dois investir dans un portefeuille Inyova 3a. La prime de bienvenue sera créditée sur ton compte neon dès que tu auras effectué ton premier dépôt d'au moins 1 000 CHF sur ton compte Inyova 3a.

La prime de bienvenue de 50 CHF sera créditée sur ton compte neon le mois suivant. Par exemple, si tu ouvres un compte Inyova 3a en août, la prime de bienvenue sera versée en septembre.

Prime alternative

- 1) Cette prime s'applique à tous.tes les client.e.s de neon ayant saisi le code **neon3a** et qui sont nouveaux.elles client.e.s d'Inyova 3a.
- 2) Tu dois investir dans un portefeuille Inyova 3a ou transférer un compte 3a existant vers Inyova entre le **1er novembre 2024 à 00 h 00 et le 31 janvier 2025 à 23 h 59.**
- 3) Le montant minimum du transfert doit être de 10 000 CHF.

La prime alternative de 0,5 % du montant transféré (à partir de 10 000 CHF) sera créditée sur ton compte neon en février 2025, après la fin de la promotion.

3. Protection des données

En participant à cette promotion, tu acceptes qu'Inyova AG partage certaines de tes données personnelles avec neon, notamment ton nom complet, ton adresse e-mail, ton numéro de téléphone, ta date de naissance, ton adresse de domicile, ainsi que le fait que tu as investi de l'argent auprès d'Inyova AG. Pour plus d'informations, consulte notre politique de confidentialité sur : <https://inyova.ch/fr/confidentialite-des-donnees/>

4. Général

Cette promotion est une offre volontaire d'Inyova. La participation à cette promotion ne crée aucun droit légal à l'offre ou à la prime.

Tout recours juridique en relation avec cette promotion est exclu.

Le versement de la prime en espèces est exclu.

Nous nous réservons le droit de mettre fin à la promotion à tout moment.

Les conditions générales (conditions de participation) s'appliquent également à cette offre spéciale.

Ce texte est une traduction. La version juridiquement contraignante est [la version anglaise](#).